



PROCES VERBAL

DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE NOZEROT

SEANCE DU 03 Juin 2024

COMMUNE DE NOZEROT
3 PLACE DE LA MAIRIE
39250 NOZEROT

Nombre de conseiller : 8

Nombre de présents : 8

Pouvoir :

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 27 Mai 2024

Date d'affichage : 10.07.2024

Le trois juin deux mille vingt-quatre à 20h10, les membres du Conseil municipal de Nozeroy se sont réunis à la salle du Conseil de NOZEROT, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique CHAUVIN.

Présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de Séance : Marine BINETRUY

Invité : /

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 2 mai 2024
- 2/ Changement des statuts du SIE Centre-Est
- 3/ Examen du devis remplacement mécanisme cloche Eglise
- 4/ Point travaux Maison de Pays
- 5/ Coupe de Bois à prévoir
- 6/ Demande de subventions Semons l'Espoir
- 7/ Vie communale : Informations et Questions diverses
 - Suite demande de subventions Travaux Place Jean l'Antique et Rue de l'Agriculture
 - Parc Boite aux Lettres de La Poste
 - Remerciements Onco-Doubs
 - Elections Européennes le 9 juin
 - ...

1/ Approbation du PV de la réunion du 2 mai 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres votants.

2/ Changement des statuts du SIE Centre-Est

Par délibération du 5 avril 2024, M. le Président du SIE Centre Est rappelle que le siège social est basé rue de l'Égalité à Champagnole alors que le bureau se situe à la Mairie d'Equevillon depuis 2016.

Il propose l'adaptation des statuts du syndicat en modifiant l'article 3 comme suit : « Le siège du syndicat est fixé 9 route de Saint Germain à Equevillon – 39300. Toutefois, les assemblées du Comité Syndical et les réunions de Bureau peuvent avoir lieu dans toutes les communes adhérentes ».

Les conseillers municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée (article L. 5211-20 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de l'article 3 des statuts du SIE Centre Est comme indiqué.

3/ Examen du devis remplacement mécanisme cloche Eglise

Le technicien de l'entreprise PRÊTRE et Fils, intervenu le 22 mai pour l'entretien des cloches électrifiées de l'église et de La Tour de l'Horloge a constaté que le moteur de volée de la petite cloche de l'église était hors service (servo-d'inversion usé).

Le matériel a plus de 50 ans et est irréparable.

L'entreprise propose un devis de 1 382.00€ HT soit 1 658.40€ TTC pour son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réalisation des travaux de remplacement du moteur de volée de la petite cloche de l'église
- **VALIDE** le devis proposé par l'entreprise PRÊTRE pour un montant de 1382.00€ HT soit 1658.40€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4/ Point travaux Maison de Pays

Avancée des travaux :

Les travaux avancent bien. La chape va être coulée prochainement, la plomberie avance bien aussi. La porte sera posée ultérieurement afin de ne pas l'endommager pendant les travaux.

Les locaux pourront ouvrir provisoirement au 01/07/2024 et les finitions se feront à l'automne.

En prévision de l'installation du futur escalier, deux alternatives sont possibles :

- Version prévue au devis ¼ tournant (montée un peu raide avec 17 marches)
- Version 2/4 tournant avec 19 marches et une plus-value de 700€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** la version 2/4 tournant avec une plus-value de 700€ HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

5/ Coupe de Bois à prévoir

Les arbres proches du vestiaire de foot et le long des terrains de tennis, doivent être abattus. Une proposition d'affouage sera faite en mairie, pour l'automne.

6/ Demande de subventions Semons l'Espoir

Lors de l'aménagement de la Maison des Parents, l'association Semons l'Espoir avait contacté les communes dans le cadre du projet « Communes Solidaires », pour les aider à hauteur de 1 Franc par habitant.

A la construction de la Maison des Familles, sur le site de l'hôpital Minjoz, ils avaient lancé l'opération « Communes Solidaires », pour les aider à hauteur de 0,20 euros par habitant.

En 2021, Semons l'Espoir et la Maison des Familles relancent l'opération pour la construction de son extension.

Près de 1000 communes les ont soutenus, et certaines continuent encore à le faire tous les ans.

Pour 2023, 306 familles de Franche Comté ont été accueillies à la Maison des Familles.

Depuis 2023, la maison des familles accueille également les personnes dans le cadre du développement de l'ambulatorio (Loi Ségur et HTNM – Hospitalisation temporaire non médicalisée.) L'association lance l'opération « Commune Solidaire » édition 2024 pour continuer à être soutenue dans leurs différents projets (aménagements des extérieurs, aménagement des salles pour le sport adapté, air de jeux...) et propose aux communes d'y participer à hauteur de 20 centimes d'euros par habitant ou un montant libre.

Toute commune donatrice recevra une attestation de générosité et sera mentionnée sur le mur des mécènes.

L'association remercie toutes les communes franc-comtoises d'être toujours à ses côtés. Grâce à cette générosité, la Maison des Familles est une référence nationale :« C'est bien plus qu'un lieu d'hébergement, c'est un lieu de vie ! ».

Pour rappel, la somme de 200€ a été versée en 2023 et 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VERSER** une subvention de 300€ à SEMONS L'ESPOIR.

7/ Vie communale : Informations et Questions diverses

- Suite demande de subventions Travaux Place Jean l'Antique et Rue de l'Agriculture

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une entrevue avec M. le Préfet, il lui a adressé un courrier le 22 avril pour lui rappeler que la demande de subvention déposée pour la 3ème année consécutive pour les travaux Place Jean l'Antique et Rue de l'Agriculture avait été refusée et qu'il attendait un retour positif.

M. le Préfet, par courrier du 13 mai 2024 indique que ce projet n'a pas été priorisé compte tenu de l'enveloppe qui lui a été accordé et que les matériaux utilisés ne s'inscrivent pas dans la logique de transition écologique et notamment de perméabilité des sols.

Il précise qu'il ne manquera pas de reconsidérer cette demande à l'automne en cas de délégation complémentaire de crédits.

- Parc Boite aux Lettres de La Poste

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été contacté par un agent de LA POSTE qui lui a indiqué, vu le nombre de plis hebdomadaire enregistré, que la boite aux lettres jaune située Place des Annonciades sera prochainement retirée.

- Remerciements Association Onco-Doubs

L'association Onco-Doubs remercie la municipalité pour la contribution apportée.

- **Remerciements Association Les Retrouvailles de Nozeroy**

Au nom de l'association "les retrouvailles de Nozeroy", Monsieur DAVID Jean-Yves, Président, remercie le conseil municipal pour la subvention qui vient de leur être versée, l'accompagnement lors de la création de l'association et la mise à disposition de la salle des jeunes.

Les membres ont beaucoup de plaisir à se retrouver chaque semaine.

- **Elections Européennes le 9 juin**

En prévision des élections européennes, il convient de constituer le bureau de vote en désignant :

- Un Président : Dominique CHAUVIN.
- Un suppléant: François MIVELLE
- 1 Secrétaire : Émilie COULON
- 2 Assesseurs :
 - Audrey MENIN
 - Georges BALANCHE

- **Adhésion Fondation du Patrimoine :**

Suite à la délibération prise en 2023, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à la fondation du patrimoine (accompagnement des propriétaires privés et publics dans leurs projets de sauvegarde et de restauration) a été reconduite en 2024 pour un montant de 100€.

- **Échange de terrain**

Monsieur le Maire présente une demande d'échange de terrain pour une surface de 85 m². Le géomètre expert attend les éventuelles observations avant poursuite du dossier.

Le conseil ne voit pas d'objection à cet échange de terrain. L'ensemble des frais sera pris en charge par le demandeur. (Bornage, acte notarié...).

- **Madame SALVI**

Madame SALVI fêtera ses 100 ans le 16 juin prochain, nous avons pris attache auprès de la famille et il n'est pas possible pour elle de se déplacer, nous ne pourrons donc pas faire une cérémonie comme nous l'avions envisagé au sein de notre commune. Nous enverrons une lettre et des fleurs pour marquer l'événement.

- **Repas des Anciens**

Nous décidons à l'unanimité de reporter le repas à l'automne. L'invitation sera envoyée en temps voulu.

Fin de séance à 22h15

Commentaires formulés à la réunion du 08.07.2024 :

Neant

A NOZEROY, le 08.07.2024

Dominique CHAUVIN,

Maire,



Marine BINETRUY

Secrétaire de séance,

